



ÉCOLE LES ROMARINS - BÉZIERS
CONSERVATOIRE BÉZIERS MÉDITERRANÉE

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

DÈS LE CE1
DANS LE TEMPS SCOLAIRE

JOUER D'UN
INSTRUMENT
PRATIQUER LE CHANT
APPRENDRE
LA MUSIQUE

Faire acte de
candidature



Scannez-moi



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

Informations candidatures 2023

La CHAM qu'est-ce que c'est ?

Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le Ministère de la Culture.

Ministère de l'Éducation Nationale. Circulaire du 2 août 2002.

La spécificité du cursus CHAM implique de la part de l'enfant une réelle envie de jouer de la musique et de participer à un projet artistique.

IMPORTANT : la classe se déroule sur 4 années scolaires du CE1 au CM2.

Comment Fonctionne une CHAM ?

A partir du CE1, les élèves bénéficient d'un cursus complet de musique, de 3h à 5h30 par semaine. Ces cours sont dispensés sur le temps scolaire (et peuvent dépasser sur le temps périscolaire).

Les élèves sont scolarisés dans les classes de l'école LES ROMARINS à Béziers.

L'apprentissage de la musique a lieu au conservatoire de Béziers, situé à quelques minutes à pied. Certaines activités sont également organisées directement à l'école élémentaire.

Pour être candidat Aucune compétence musicale n'est demandée aux enfants à l'entrée en CE1

Votre enfant doit être scolarisé en CP dans une école de la ville de Béziers

Compléter le formulaire de candidature du 6 février au 6 mars 2023

En scannant le QR Code ou en suivant ce lien

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/mTk1Cgo>

Quelques minutes suffisent pour remplir le formulaire



Scannez-moi

Se rendre aux 2 ateliers de pratique proposés sur convocation : Présence obligatoire

- Mercredi 29 mars 2023 - Pratique collective (découverte)
- Mercredi 5 avril 2023 - Pratique collective et évaluation

En cas d'admission dans le cursus CHAM, une dérogation à la carte scolaire sera accordée d'office à votre enfant.

Pour rentrer en CE2, CM1, ou CM2, une expérience musicale est attendue : compléter le formulaire.

RÉUNION D'INFORMATION jeudi 2 février à 18h, École Les Romarins